

CHAMPIONNAT PRÉ RÉGIONAL DE ZONE
ÉPREUVES COMBINÉES ET MARCHÉ
SAMEDI 30 AVRIL ET DIMANCHE 1^{ER} MAI 2022

1 - PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

CHAMPIONNAT PRE-RÉGIONAL LANA :

- ✓ HEPTATHLON CAF JUF ESF SEF
- ✓ DECATHLON CAM JUM ESM SEM
- ✓ Epreuves de MARCHÉ

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES ATHLETES CA JU ES SE DE LA LIGUE LANA

Date limite d'ENGAGEMENT en ligne sur le site LANA <https://athlelana.com/> (ENGAGEMENTS)

⇒ **Avant le Jeudi 28 avril 12h00**

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ENGAGEMENT en ligne du JURY sur le site LANA <https://athlelana.com/> (ENGAGEMENTS)

⇒ **Avant le Jeudi 28 avril 12h00**

REGLE : **respect des quotas indiqués dans ce livret**

✚ Les implantations et divers liens pour finaliser l'ENGAGEMENT ATHLETES et/ou JURY seront communiqués ultérieurement

CHAMPIONNAT PRÉ-RÉGIONAL CA JU ES SE

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 JUIN 2022

1 - PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 2 organisations distinctes, **le Dimanche 19 juin simultanément à NIORT (79) et MONT-DE-MARSAN (40)**, sauf pour les 400/400m Haies et les épreuves de Demi-Fond qui auront lieu **le Samedi 18 juin à BORDEAUX**.

- La zone Nord concerne les comités : 16-17-19-23-24-86-87

- la zone Sud concerne les comités : 33-40-47-64

- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant en Zone différente de celle rattachée au club d'accueil.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES ATHLETES CA JU ES SE DE LA LIGUE LANA

❖ Date de réalisation des performances : Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 12 juin 2022 (Quotas annexés)

❖ Parution de la liste des qualifiables le 13 juin

Date limite d'ENGAGEMENT en ligne sur le site LANA <https://athlelana.com/> (ENGAGEMENTS)

⇒ **Avant le Jeudi 16 juin 12h00**

❖ Parution de la liste des engagés : **Jeudi 16 juin dans l'après-midi**

Demande de repêchage à compléter au plus tard le Dimanche 12 juin minuit :

Demande à faire en ligne via un formulaire Google Forms, les repêchages seront validés par le Directeur Sportif LANA

Faire partie au minimum du top 8 régional de la discipline demandée en 2021 ou sur l'hiver 2022.

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES ATHLETES HORS LIGUE

Demande d'engagement à compléter au plus tard le Dimanche 12 juin minuit :

Demande à faire en ligne via un formulaire Google Forms, les repêchages seront validés par le Directeur Sportif LANA.

4 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements en ligne du JURY sur le site LANA <https://athlelana.com/> (ENGAGEMENTS)

⇒ **Avant le Jeudi 16 juin 12h00**

REGLE : **respect des quotas indiqués dans ce livret**

Les divers liens pour finaliser l'ENGAGEMENT ATHLETES et/ou JURY seront communiqués ultérieurement

- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site LANA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le Jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX EPREUVES COMBINÉES / MARCHE

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 JUIN 2022 BRIVE - 19

1 - PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

CHAMPIONNAT RÉGIONAL LANA :

- ✓ HEPTATHLON CAF JUF ESF SEF
- ✓ DECATHLON CAM JUM ESM SEM
- ✓ 3000m Marche CAF JUF ESF SEF
- ✓ 5000m Marche CAM JUM ESM SEM

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES ATHLETES CA JU ES SE DE LA LIGUE LANA

- ❖ Date de réalisation des performances : Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 5 juin 2022 (Quotas annexés)
- ❖ Parution de la liste des qualifiables le 6 Juin

Date limite d'ENGAGEMENT en ligne sur le site LANA <https://athlelana.com/> (ENGAGEMENTS)

⇒ **Avant le Jeudi 09 juin 12h00**

- ❖ Parution de la liste des engagés : **Jeudi 09 juin dans l'après-midi**

Demande de repêchage à compléter au plus tard le Dimanche 5 juin minuit :

Demande à faire en ligne via un formulaire Google Forms, les repêchages seront validés par le Directeur Sportif LANA.

Faire partie au minimum du top 8 régional de la discipline demandée en 2021 ou sur l'hiver 2022

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES ATHLETES HORS LIGUE

Demande de repêchage à compléter au plus tard le Dimanche 5 juin minuit :

Demande à faire en ligne via un formulaire Google Forms, les repêchages seront validés par le Directeur Sportif LANA.

4 – Informations Complémentaires

Engagements en ligne du JURY sur le site LANA <https://athlelana.com/> (ENGAGEMENTS)

⇒ **Avant le Jeudi 09 juin 12h00**

REGLE : respect des quotas indiqués dans ce livret

Les divers liens pour finaliser l'ENGAGEMENT ATHLETES et/ou JURY seront communiqués ultérieurement

- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site LANA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le Jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

SAMEDI 02 ET DIMANCHE 03 JUILLET 2022 LIMOGES/87

1 - PRESENTATION DE L'EPREUVE

Ces Championnats sont réservés aux catégories à partir de CADETS.

2 - Conditions de Participation pour les Athlètes CA JU ES SE de la Ligue LANA

- ❖ Date de réalisation des performances Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 26 juin 2022 (Quotas annexés)
- ❖ Parution de la liste des qualifiables le 27 juin 2022

Date limite d'ENGAGEMENT en ligne sur le site LANA <https://athlelana.com/> (ENGAGEMENTS)

⇒ **Avant le Jeudi 30 juin 12h00**

- ❖ Parution de la liste des engagés : **Jeudi 30 juin dans l'après-midi (avec les repêchés)**

Demande de repêchage à compléter au plus tard le Dimanche 26 juin minuit :

Demande à faire en ligne via un formulaire Google Forms, les repêchages seront validés par le Directeur Sportif LANA.

Faire partie au minimum du top 8 régional de la discipline demandée en 2021 ou sur l'hiver 2022

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES ATHLETES HORS LIGUE

Demande de repêchage à compléter au plus tard le Dimanche 26 juin minuit :

Demande à faire en ligne via un formulaire Google Forms, les repêchages seront validés par le Directeur Sportif LANA.

4 – Informations Complémentaires

Engagements en ligne du JURY sur le site LANA <https://athlelana.com/> (ENGAGEMENTS)

⇒ **Avant le Jeudi 30 juin 12h00**

REGLE : respect des quotas indiqués dans ce livret

Les divers liens pour finaliser l'ENGAGEMENT ATHLETES et/ou JURY seront communiqués ultérieurement

- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site LANA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le Jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

QUOTA JURY

Chaque club doit engager ses OFFICIELS en fonction du nombre d'athlètes inscrits :

L'inscription des OFFICIELS est obligatoire sur le site LANA avant 23h59, le mercredi qui précède la compétition.

Les OFFICIELS s'inscrivant sur place ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration.

Le Directeur de Réunion pourra être amené à changer les affectations des juges pour le bon fonctionnement de la compétition.

COMPETITIONS D'ÉPREUVES COMBINÉES

- 1 à 2 athlètes : 1 officiel
- de 3 à 5 athlètes : 2 officiels
- de 6 à 9 athlètes : 3 officiels
- de 9 à 15 athlètes : 4 officiels
- 15 athlètes et + : 5 officiels

COMPETITIONS D'ÉPREUVES INDIVIDUELLES :

- de 3 à 5 athlètes : 1 officiel
- de 6 à 10 athlètes : 2 officiels
- de 11 à 15 athlètes : 3 officiels
- de 16 à 20 athlètes : 4 officiels
- de 21 à 35 athlètes : 5 officiels
- 36 athlètes et + : 6 officiels

LES QUOTAS ATHLETES

Pré Régionaux			
	CADET (TE)	JUNIOR H/F	ESPOIR-SENIOR H/F
	Quotas	Quotas	Quotas
100m	32	24	32
200m	32	24	32
400m	24	24	24
800m	24	24	24
1500m	24	24	24
3000m/5000m	16	16	16
100m Haies/110m Haies	24	24	24
400m Haies	24	24	24
Hauteur	16	12	12
Perche	16	12	12
Longueur	16	12	12
Triple Saut	16	12	12
Poids	16	12	12
Disque	16	12	12
Javelot	16	12	12
Marteau	16	12	12
Régionaux			
	CADET (TE)	JUNIOR H ET F	ESPOIR-SENIOR H/F
	Quotas	Quotas	Quotas
100m	32	24	24
200m	32	24	24
400m	16	16	16
800m	16	16	16
1500m	12	12	12
3000m/5000m	12	12	12
100m Haies/110m Haies	16	16	16
400m Haies	16	16	16
Steeple	8	8	8
Hauteur	16	12	12
Perche	16	12	12
Longueur	16	12	12
Triple Saut	16	12	12
Poids	16	12	12
Disque	16	12	12
Javelot	16	12	12
Marteau	16	12	12
Epreuves Combinées	16	12	12
Marche	12	12	12

CHAMPIONNATS DE CLUBS 2022

NATIONALE 2

NOUVELLE-AQUITAINE

NATIONALE 3, RÉGIONALES 1, 2 ET 3

Application des règlements F.F.A. avec les dispositions particulières suivantes.

1101 Nature de la compétition

1101.2 Les championnats de clubs seront organisés conformément aux différents Règlements de la F.F.A.

1101.3 Seuls les athlètes des catégories Cadets (U18), Juniors (U20), Espoirs (U 23), Seniors et Masters peuvent y participer.

1101.4 Organisation de la compétition

Composition des divisions :

Les clubs ayant fait la démarche d'engagement en N2 disputent le 1^{er} tour sur 5 centres.

Les autres clubs disputent le brassage régional départementalisé au premier tour.

Un club qualifié pour le brassage Nationale 2 du premier tour qui ne souhaite pas participer à ce brassage Nationale 2 pour quelque raison que ce soit (manque d'officiels, départ d'athlètes dans l'intersaison, ...) pourra se désister et participer au brassage régional départementalisé. Ce désistement tient lieu pour les deux tours.

Une seule équipe de chaque club peut participer par division.

Eventuellement, une équipe 2, voire 3, pourra participer dans une division inférieure sans pouvoir prétendre à monter dans la même division que celle de l'équipe 1, sans qu'un athlète ne puisse, au même tour de la compétition, figurer dans les deux équipes (à fortiori trois), tant en performance individuelle qu'en relais et en officiels.

Engagements des clubs :

Les clubs désirant participer s'engagent par internet via un formulaire.

Dates des rencontres :

Les rencontres du premier tour auront lieu le samedi 7 mai, le dimanche 8 mai.

Les finales du second tour auront lieu le samedi 21 mai ou le dimanche 22 mai.

Déroulement du premier tour :

Les clubs régulièrement engagés disputent le premier tour sous forme de brassages national et régional départementalisés.

Déroulement des finales du second tour :

A l'issue du premier tour, un classement des clubs de Nationale 2 de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine sera effectué par comparaison du total des points obtenus lors du 1^{er} tour.

En cas d'ex aequo, en division nationale ou régionale, les clubs seront départagés par la meilleure performance à la table, obtenue sur l'ensemble des performances, puis la deuxième, en cas de nouvelle égalité, et ainsi de suite.

Finales Nationale 2 :

Les clubs ayant obtenu les 8 meilleurs totaux de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine disputeront la finale Nationale 2 A. **Les équipes 2 des clubs de N1 ne peuvent participer à la Finale N2A.**

Les clubs ayant obtenu les 12 meilleurs totaux suivants de la division Nationale 2 Nouvelle-Aquitaine disputeront les 2 finales géographiques Nationale 2 B.

Finales Nationale 3 et Régionales 1, 2 :

Les clubs de Nationale 2 restants et les clubs ayant obtenu les meilleurs totaux du brassage régional départementalisé disputeront les finales de Nationales 3 et les finales Régionales 1 et 2 de Nouvelle-Aquitaine.

Ces finales seront organisées géographiquement par comités ou regroupement de comités de la façon suivante :

Les clubs ayant obtenu les 4 meilleurs totaux du brassage régional départementalisé (y compris le (ou les) club(s) restant(s) de Nationale 2 du 1^{er} tour) composeront les 4 finales de Nationale 3 départementalisées.

Les clubs ayant obtenu les 4 meilleurs totaux suivants du brassage régional départementalisé composeront les 4 finales de Régionale 1 départementalisées.

Les clubs ayant obtenu les 4 meilleurs totaux suivants du brassage régional départementalisé composeront les 4 finales de Régionale 2 départementalisées.

En cas d'un nombre insuffisant de clubs, il pourra être décidé de faire une finale à 5 ou 6 clubs.

1102 Epreuves

1102.2 Programme et possibilités de participation

1102.2.1 Programme des épreuves

Chaque club pourra présenter 2 athlètes dans chacune des épreuves individuelles suivantes :

Masculins :

100m – 200m – 400m – 800m – 1500m – 3000m – 110m haies – 400m haies – 3000m steeple – 5000m marche – Hauteur – Perche – Longueur – Triple Saut – Poids – Disque – Marteau – Javelot.

Féminines :

100m – 200m – 400m – 800m – 1500m – 3000m – 100m haies – 400m haies – 3000m marche – Hauteur – Perche – Longueur – Triple Saut – Poids – Disque – Marteau – Javelot.

Il pourra en outre présenter une équipe F. dans chacun des relais 4 x 100m et 4 x 400m et une équipe M. dans chacun des relais 4 x 100m et 4 x 400m.

1102.2.2 Possibilités de doubler

Un même athlète pourra disputer, au maximum, une course, un concours et un relais ou un saut, un lancer et un relais, la marche étant classée dans les épreuves de courses.

Cas particuliers des finales Régionales 1 et 2 :

Un même athlète pourra disputer, au maximum, une course, un concours et un relais ou bien deux concours (2 sauts ou bien 2 lancers) et un relais, la marche étant classée dans les épreuves de courses.

Dans ce cas, un club ne pourra prétendre accéder au brassage (1^{er} tour) de la division Nationale 2 l'année suivante.

Dans les concours de sauts verticaux, par dérogation aux règles de compétition 142.3 et 181.2 du règlement sportif, un athlète qui aurait, car participant à 2 performances en même temps, été autorisé à effectuer ses essais dans un ordre différent de celui fixé au début et qui, malgré cette autorisation, n'aurait pas pu tenter un de ses essais différés, aura droit de tenter le ou les essais ultérieurs qui pourraient lui rester à cette hauteur mais, bien entendu, pas les essais pendant lesquels il était absent.

1102.2.3 Participation

Les cadets (U18) ne seront pas admis à participer aux épreuves de 3000m steeple.

Les cadets (U18) et les cadettes (U18) seront autorisés à participer à une seule course d'une distance égale ou supérieure à 200m, relais 4 x 400m compris.

En conséquence un cadet a la possibilité de prendre part à une épreuve de 200m ou d'une distance supérieure ainsi qu'au relais 4 x 100m (mais pas au 4 x 400m), ou bien à l'épreuve soit du 100 soit du 100m/110m haies et à un des 2 relais (4 x 100m ou 4 x 400m).

1102.4 Règlements techniques des épreuves

1102.4.1 Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes

1102.4.2 Courses individuelles jusqu'au 400m et 400m haies inclus

Pour toutes les rencontres, deux courses seront organisées pour les femmes et deux pour les hommes.

La première regroupant le meilleur de chaque club.

Le classement de chaque épreuve sera établi par le classement cumulé des deux courses.

1102.4.3 Courses individuelles à partir du 800m et RELAIS

Il n'y aura qu'une seule course pour les femmes et une pour les hommes.

Au 800m, les deux athlètes du même club seront placés dans le même couloir.

1102.4.4 Chronométrage des courses

Le chronométrage de toutes les courses sera effectué et enregistré par un système électrique entièrement automatique.

1102.4.5 Saut en hauteur

Pour le 1^{er} tour du brassage Nationale 2, pour les finales de Nationale 2 B, Nationale 3 et pour les 2 tours des brassages régionaux et finales régionales des divisions Régionales 1, 2 et 3 de Nouvelle-Aquitaine départementalisés, les montées de barre seront les suivantes :

Féminines : 1,10m, 1,20m, 1,30m, 1,40m puis de 5cm en 5 cm pour tout le reste du concours.

Masculins : 1,30m, 1,40m, 1,50m, 1,60m puis de 5cm en 5 cm pour tout le reste du concours.

Pour la finale Nationale 2 A, les montées de barre seront les suivantes :

Féminines : 1,20m puis 1m30 – 1m40 et de 5cm en 5 cm pour tout le reste du concours.

Masculins : 1,40m puis 1m50 – 1m60 et de 5cm en 5 cm pour tout le reste du concours.

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 1,20m pour le concours féminin et à 1,40m pour le concours masculin, chaque concurrent aura droit à une **seule** hauteur de barre de son choix à condition qu'elle soit un multiple de 10cm.

Un concurrent restant seul en compétition pourra demander la hauteur de son choix, mais sa performance sera cotée à la hauteur inférieure prévue au tableau des montées de barre, au cas où elle n'y figurerait pas, cette disposition n'est à mettre en application uniquement qu'au 1^{er} tour.

En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un même athlète, à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute, sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de la F.F.A. dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

1102.4.6 Saut à la perche

Pour le 1^{er} tour du brassage Nationale 2, pour les finales de Nationale 2 B, Nationale 3 et pour les 2 tours des brassages régionaux et finales régionales des divisions Régionales 1, 2 et 3 de Nouvelle Aquitaine départementalisés, les montées de barre seront les suivantes :

Féminines : 1,40m, 1,60m, 1,80m, 2,00m puis de 20cm en 20 cm jusqu'à 2,80m puis de 10cm en 10 cm pour tout le reste du concours.

Masculins : 1,80m, 2,00m, 2,20m, 2,40m, 2,60m, 2,80m puis de 20cm en 20 cm jusqu'à 3,60m puis de 10cm en 10cm pour tout le reste du concours.

Pour la finale Nationale 2 A, les montées de barre seront les suivantes :

Féminines : 2,00m puis de 20cm en 20 cm jusqu'à 3,40m puis de 10cm en 10 cm pour tout le reste du concours.

Masculins : 2,80m puis de 20cm en 20 cm jusqu'à 4,60m puis de 10cm en 10 cm pour tout le reste du concours.

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 2,00m pour le concours féminin et à 2,80m (et sous réserve des possibilités matérielles) pour le concours masculin, chaque concurrent aura droit à une **seule** hauteur de barre de son choix à condition qu'elle soit un multiple de 20cm.

Un concurrent restant seul en compétition pourra demander la hauteur de son choix, mais sa performance sera cotée à la hauteur inférieure prévue au tableau des montées de barre, au cas où elle n'y figurerait pas, cette disposition n'est à mettre en application uniquement qu'au 1^{er} tour. En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un même athlète, à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute, sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de la F.F.A. dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

1102.4.7 Triple saut

La planche d'appel sera normalement située à 11m pour le concours féminin et 13m pour le concours masculin, mais les athlètes pourront opter pour sauter sur toute la durée du concours à partir d'une planche située à 7m ou 9m pour le concours féminin et à 9m ou 11m pour le concours masculin. Mention devra alors en être faite sur la feuille de composition d'équipe ou lors de l'engagement internet (mettre planche appel dans performance). S'il n'existe pas de planche fixée à 11m, 9m ou 7m, il en sera figuré une par une bande de 20 cm de large, faisant corps avec la piste d'élan, et au-delà de laquelle il n'y aura pas lieu de placer de la plasticine ou du sable, la validité du saut étant à l'appréciation du juge.

Le concours féminin débutera avec la planche située à 7m puis celle située à 9m et, enfin, celle située à 11m (9m, 11m et 13m pour le concours masculin).

Dans chaque « sous concours », l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

1102.4.8 Lancers

Les engins de la catégorie seniors seront utilisés.

1102.4.9 Dispositions communes au saut en longueur, au triple saut et aux 4 lancers

Tous les concurrents auront droit à 6 essais.

1103 Organisation générale

Cf. Règlements fédéraux pour les clubs de Nationale 1 et 2A.

1104 Qualification des athlètes

1104.1 Qualification des athlètes

Pourront seuls concourir au titre de leur club au 1^{er} tour ou à la finale du 2^e tour, les athlètes des catégories Masters, Seniors, Espoirs (U23), Juniors (U20), Cadets (U18), qualifiés au titre de leur club la veille du jour de la compétition, sous réserve de présenter toutes les pièces justificatives (copie d'écran ou attestation de licence).

1104.2 Athlètes mutés ou/et étrangers

Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers, en application des dispositions définies à l'article 3.3.1 des Règlements Généraux de la F.F.A., est limité dans une équipe à : **12** athlètes (Hommes ou Femmes).

Toutefois, un athlète ayant muté entre les 2 tours ne pourra pas participer au second tour avec son nouveau club, s'il a participé au premier tour avec son ancien club.

Concernant les athlètes de nationalité étrangère, ils devront être impérativement licenciés au titre du Club au plus tard le 14 mars 2022 et avoir participé à une compétition inscrite au calendrier hivernal et/ou estival français à partir du 1^{er} novembre 2021 et au plus tard le 1^{er} mai 2022.

Les clubs disputant le 1^{er} tour et les finales des Nationales 2 devront respecter toutes les dispositions de l'article 1104.

1104.3 Contrôle des licences

Cf. Règlements fédéraux.

1105 Contrôle Antidopage

Cf. Règlements fédéraux.

1106 Fraudes et irrégularités

Cf. Règlements fédéraux.

1107 Forfaits

Cf. Règlements fédéraux pour les clubs de Nationale 1 et 2 A.

Si l'un des clubs déclare forfait à l'un des deux tours, il sera classé dernier de sa division et sera rétrogradé dans la division inférieure la saison suivante.

1108 Dispositions diverses

1108.1 Ordre de participation

L'affectation des couloirs et des positions de départ pour les courses et de l'ordre de passage pour les concours, sera effectué par le logiciel Logica en fonction des lettres attribuées à chaque club, suivant le tirage au sort réalisé par la C.S.O. Nouvelle-Aquitaine.

1108.2 Feuilles de composition d'équipes

Les clubs participant aux brassages national et régional devront renseigner la composition de leur équipe sur le site de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Chaque club devra indiquer, pour chaque épreuve le nom des athlètes concernés, en respectant l'ordre 1 et 2 (1 étant le meilleur de l'équipe concernée) et cela impérativement avant la date limite spécifiée sur le site de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les dossiers avec les feuilles de compositions définitives d'équipe devront être retirés **une heure** avant le début de la 1^{ère} épreuve. Les clubs devront remettre ces feuilles avec les dernières modifications au secrétariat de la compétition au plus tard **30 minutes** avant le début de la 1^{ère} épreuve.

Seront mentionnés :

- les 2 participants prévus pour chaque épreuve individuelle, celui mentionné en premier étant considéré comme le meilleur ;
- la composition probable des équipes de relais ;
- les officiels en nombre et qualité requis ;
- le nom et la signature du responsable de l'équipe qui sera le seul habilité à répondre, au nom de son club, aux demandes formulées par le Délégué C.S.O. et à lui signaler les changements dans la composition de l'équipe.

Les changements seront autorisés et devront être signalés par écrit, au secrétariat de la compétition, au plus tard **30 minutes** avant le début de l'épreuve concernée. En cas de changement dû à un cas de force majeure, les demandes devront être également signalées auprès du secrétariat de la compétition, après avis du Délégué C.S.O. (par exemple, athlète venant de se blesser dans une autre épreuve ou à l'échauffement).

1108.3 Officiels

Aux deux tours du Championnat et, pour toute la durée de la compétition, chaque club participant devra présenter et mettre à disposition du Juge-arbitre et du directeur de réunion, au minimum 7 officiels diplômés, à jour de leur prorogation, et qui devront avoir les qualifications pour juger les performances se déroulant sur un Stade d'Athlétisme : deux officiels fédéraux (3^e degré) et cinq officiels régionaux (2^e degré) au minimum de la catégorie cadets, un des officiels devra avoir au plus 30 ans au cours de l'année civile en cours. Parmi ces 7 officiels, 5 au moins devront officier comme Juges de concours. Un officiel a la possibilité d'être remplacé par un autre officiel du même club au minimum de la catégorie cadets de niveau équivalent pour la fonction à laquelle il était désigné. À tout moment de la compétition, chaque club devra avoir un officiel âgé au plus de 30 ans au cours de l'année civile en cours. Il est rappelé que le présent règlement devra être appliqué lors des finales de Nationale 2.

Les clubs ne présentant pas le nombre d'officiels requis seront sanctionnés par officiel non présenté **ou** ne remplissant pas la qualification prescrite : il sera infligé une pénalité de 700 points pour un officiel non présenté **ou** ne possédant pas la qualification prescrite, **ou** n'ayant pas officié pendant la totalité de la compétition, 1500 points pour deux, 2500 points pour trois, 3000 points pour quatre, 4000 points pour cinq, 5000 points pour six et 7000 points pour sept.

Cas particuliers :

Nationale 2 : Application des règlements F.F.A. pour les différents tours.

Brassage régional (1^{er} tour) : six officiels régionaux (2^e degré) et un juge jeune départemental de moins de 30 ans.

Finale Nationale 3 : six officiels régionaux (2^e degré) et un juge jeune départemental de moins de 30 ans.

Finales Régionales 1 et 2 : deux officiels régionaux (2^e degré), quatre officiels départementaux (1^e degré), et un juge jeune départemental de moins de 30 ans.

Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés pour avis par la C.S.O. de Nouvelle Aquitaine dans le cadre des Règlements Généraux de la F.F.A.

Signature du Président ou du Secrétaire Général du club avec la mention manuscrite « lu et approuvé ».